Actualité



L'option Heures Pleines / Heures Creuses désormais accessible avec un abonnement de 3 kVA

Depuis le **1er août 2026**, vous pouvez désormais souscrire une offre d'électricité en **option Heures Pleines / Heures Creuses** (HP/HC) avec une puissance de **3 kVA**.

Portée par la Commission de régulation de l'énergie, cette évolution s'adresse aux consommateurs ayant une faible consommation d'électricité, notamment les occupants de **studios et de petits logements**. Ils peuvent désormais choisir l'offre d'électricité la plus adaptée à leurs besoins, entre l'option Base et l'option HP/HC.

> Vous recherchez un fournisseur proposant l'option HP/HC en 3 kVA ? Réalisez une simulation sur le comparateur du médiateur de l'énergie afin de trouver l'offre d'électricité la plus adaptée à votre profil de consommation.

L'option HP/HC est intéressante financièrement uniquement si vous pouvez adapter une partie de votre consommation à vos heures creuses. L'offre est avantageuse si vous réalisez au moins **un quart de votre consommation totale** pendant les heures creuses.

> **À retenir :** les horaires d'heures creuses varient selon chaque foyer. Il est donc tout à fait normal que vous n'ayez pas les mêmes horaires que votre voisin. Vous pouvez les retrouver facilement sur votre facture d'électricité.

Utilisez la calculette « option tarifaire Base ou HP/HC ? » pour déterminer si l'option Heures Pleines / Heures Creuses est la plus avantageuse pour votre consommation d'électricité.

Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le 0 800 112 212 Service & appel gratuits